

F.A.Q.

Certificat d'Université en Clinique du Travail

1. Quelles sont les conditions à remplir pour participer au certificat ?	12. Combien y a-t-il de crédits ?
2. A qui s'adresse ce certificat ?	13. Quels sont les objectifs de la formation ?
3. Combien de participants maximum pourront intégrer le certificat chaque année ?	14. Quels sont les modules ?
4. Qui sont les membres du jury d'admission des dossiers de candidature ?	15. Qui sont les coordinateurs des modules ?
5. Quels sont les documents à intégrer dans le dossier de candidature ?	16. Où et quand se déroule la formation ?
6. Quand et où envoyer son dossier de candidature ?	17. Combien de jours de cours en présentiel ?
7. Quand et comment m'inscrire à l'Université de Liège ?	18. Comment se structure une journée de cours ?
8. Quel est le prix de la formation ? Puis-je étaler le paiement ?	19. Que faire si je ne peux être présent à une journée de cours ?
9. Le certificat se déroulera-t-il en présentiel ?	20. Quel est ma part de travail à la maison ?
10. Peut-on s'inscrire à certains modules ?	21. Y a-t-il une évaluation en fin de certificat ?
11. Que signifie la partie « e-learning » du certificat ?	22. Que faire si je n'ai pas pu m'inscrire ou que mon dossier est refusé ? Le certificat sera-t-il réitérer les années suivantes ?
	23. Qui contacter en cas de questions supplémentaires ?

1. Quelles sont les conditions à remplir pour participer au certificat ?

L'accès au certificat est accordé sur base d'une analyse de CV / dossier par un jury d'admission. Cette première étape sera suivie d'un entretien avec les membres du jury.

Les diplômes suivants sont requis : master en Sciences Psychologiques ; master spécialisé en Médecine du Travail ; master spécialisé en Psychiatrie ; master en Médecine générale ; master spécialisé en Médecine physique et réadaptation.

Outre le diplôme requis, il est recommandé d'avoir une expérience professionnelle, idéalement une expérience de pratique clinique. En cas de nécessité, il est possible de suivre un clinicien du travail dans ses consultations avant le début de la formation.

D'autres profils que ceux listés ci-dessus sont susceptibles d'être acceptés (e.g. Sociologie ou Kinésithérapie si la formation/l'expérience est en lien avec la souffrance au travail).

2. A qui s'adresse ce certificat ?

La formation s'adresse aux professionnels de la santé ayant un rôle dans la prise en charge de la souffrance au travail.

Principalement, ce certificat s'adresse aux médecins généralistes, médecins conseil, médecins du travail, psychiatres, psychologues cliniciens, psychologues du travail, conseillers en prévention aspects-psychosociaux.

3. Combien de participants maximum pourront intégrer le certificat chaque année ?

Pour garantir une formation de qualité, un maximum de 16 participants sera admis par année.

4. Qui sont les membres du jury d'admission des dossiers de candidature ?

Le jury d'admission est composé du Professeur Isabelle HANSEZ (Unité de Valorisation des Ressources Humaines de l'Université de Liège – Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Education), du Docteur Pierre Firket (Directeur du CITES Clinique du stress et du travail – La Licorne – ISOsl et Chargé de cours à l'Université de Liège – Faculté de Médecine) et Anne Burllet (Coordinatrice du CITES Clinique du stress et du travail – La Licorne – ISOsl).

Les coordonnées des membres du jury sont les suivantes :
ihansez@uliege.be ; pierre.firket@me.com ; a.burlet@isosl.be

5. Quels sont les documents à intégrer dans le dossier de candidature ?

Le dossier doit être composé du CV, d'une lettre de motivation et des attestations de votre/vos diplôme(s).

6. Quand et où envoyer son dossier de candidature ?

Pour l'année 2023, le dossier de candidature est à rendre au plus tard fin novembre 2022.

Le dossier est à envoyer aux trois membres du jury aux adresses suivantes :
ihansez@uliege.be ; pierre.firket@me.com ; a.burlet@isosl.be

Les membres du jury évalueront chaque mois les candidatures et vous informeront de la décision prise dans le mois suivant la soumission de votre dossier.

7. Quand et comment m'inscrire à l'Université de Liège ?

Après validation du jury, les coordonnées des candidatures validées seront envoyées au service des inscriptions de l'Université de Liège. Vous recevrez l'ensemble des informations concernant l'inscription et le paiement à ce moment-là.

8. Quel est le prix de la formation ? Puis-je étaler le paiement ?

Le coût de la formation s'élève à 2.900€ pour une inscription financée par l'entreprise du participant, et à 2.500€ pour une inscription financée par le participant lui-même.

Vous pouvez répartir le paiement selon 2 modalités :

- Soit en un seul virement de 2.500€ ou 2.900€ en décembre 2022,
- Soit en 3 versements de 1.000€ (décembre 2022), 1.000€ (mars 2023) et 500€ ou 900€ (juin 2023).

9. Le certificat se déroulera-t-il en présentiel ?

Le certificat est composé de 16 journées en présentiel.

10. Peut-on s'inscrire à certains modules ?

Oui, pour 6 participants maximum.

Ces participants 'en mode modulaire' devraient obligatoirement choisir le module 1 et puis un ou plusieurs autres modules au choix. Tant qu'ils n'ont pas suivi tous les modules et qu'ils n'ont pas passé l'évaluation, ils ne reçoivent pas le diplôme de certificat d'université. Ils reçoivent simplement une attestation de présence. Quand ils ont terminé les 5 modules (en 2 ans maximum), ils peuvent prétendre à leur évaluation finale.

Module 1 : Contextualisation de la clinique du travail : concepts et considérations éthiques.

3 jours

Obligatoire à la première inscription et prérequis aux modules 2, 3, 4 et 5

Prix entreprise : 510€ - Prix indépendant: 470€

Module 2 : Cadre réglementaire autour de la protection sociale du travailleur en souffrance.

2 jours

Prix entreprise : 340€ - Prix indépendant: 315€

Module 3 : Analyse clinique des situations de souffrance au travail : focus sur le travail selon les approches sociologique, systémique et psychodynamique du travail.

3 jours

Prix entreprise : 510€ - Prix indépendant: 470€

Module 4 : Analyse clinique des situations de souffrance au travail : apports de la psychopathologie générale et de la psychopathologie du travail.

5 jours

Prix entreprise : 845€ - Prix indépendant: 785€

Module 5 : Prise en charge des affections mentales liées au travail : prévention primaire, maintien dans l'emploi et/ou transition professionnelle.

3 jours

Prix entreprise : 510€ - Prix indépendant: 470€

11. Que signifie la partie « e-learning » du certificat ?

Il ne s'agit pas de cours en e-learning à proprement parler, mais de documents, d'articles et de ressources mises à disposition des participants sur la plateforme e-campus de l'Université de Liège.

En outre, la plateforme sera également utile aux participants pour créer leur portfolio (travail écrit) qui leur permettra de développer leur réflexion en vue de l'évaluation.

12. Combien y a-t-il de crédits ?

Le certificat est réparti en 5 modules (32 crédits) et une évaluation (8 crédits) pour un total de 40 crédits.

13. Quels sont les objectifs de la formation ?

Créer un socle de base d'outils et de compétences professionnelles pour prendre en charge les affections mentales liées au travail et ainsi professionnaliser les intervenants en santé mentale au travail.

Pour atteindre cet objectif, ont été créés, entre autres, un référentiel de compétences du clinicien du travail ainsi qu'un dispositif pédagogique de formation en clinique du travail comprenant un programme de pédagogie active centré sur l'analyse de témoignages filmés.

Plus spécifiquement, le dispositif pédagogique se base sur 8 vignettes cliniques complètes comprenant : (1) le récit de vie d'un travailleur en souffrance, (2) la description de la prise en charge par un professionnel qui offre un cadre d'analyse et axe son approche autour de points de passage obligés, (3) un regard croisé pluridisciplinaire des cas cliniques, et (4) la mise en place de classe inversée où le participant apporte un cas clinique et construit le diagnostic et la prise en charge sur base des vignettes et d'un système documentaire mis à disposition des participants via une bibliothèque virtuelle.

14. Quels sont les modules ?

Module 1 : Contextualisation de la clinique du travail : concepts et considérations éthiques.

Module 2 : Cadre réglementaire autour de la protection sociale du travailleur en souffrance.

Module 3 : Analyse clinique des situations de souffrance au travail : focus sur le travail selon les approches sociologique, systémique et psychodynamique du travail.

Module 4 : Analyse clinique des situations de souffrance au travail : apports de la psychopathologie générale et de la psychopathologie du travail.

Module 5 : Prise en charge des affections mentales liées au travail : prévention primaire, maintien dans l'emploi et/ou transition professionnelle.

15. Qui sont les coordinateurs des modules ?

Module 1 : Pierre FIRKET (médecin généraliste, Directeur de La Licorne CITES), Isabelle HANSEZ (psychologue du travail, professeur à l'Université de Liège)

Module 2 : Valentine DELSAUX (médecin du travail et clinicienne du travail – La Licorne CITES)

Module 3 : Thomas PERILLEUX (sociologue clinicien, professeur en sociologie à l'Université de Louvain-La-Neuve et clinicien du travail – La Licorne CITES)

Module 4 : Jérôme ENGLEBERT (psychologue clinicien, professeur en psychologie à l'Université de Liège), Isabelle HANSEZ

Module 5 : Anne DUMBRUCH (psychologue clinicienne et CPAP – La Licorne CITES)

16. Où et quand se déroule la formation ?

Les jours de formation sont répartis les vendredis ou samedis. La formation se déroulera à Liège sur le site du CITES Clinique du Travail (ISOSL) et à la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation.

⇒ **Dates précises à déterminer**

17. Combien de jours de cours en présentiel ?

Les seize journées de cours seront réalisées en présentiel au CITES Clinique du Travail (ISOSL) et à la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation.

Concernant l'évaluation, les participants devront être présent au minimum la journée complète de leur présentation.

18. Comment se structure une journée de cours ?

La journée de cours se déroule le matin de 9h à 12h30 et l'après-midi de 13h30 à 17h. La journée comporte trois pauses : une pause de 15 minutes le matin, une pause d'une heure à midi et une pause de 15 minutes l'après-midi.

Au cours de la journée, des experts seront présents pour présenter des points théoriques et échanger avec les participants sur certains points spécifiques. Certains jours 2-3 intervenants se réuniront autour d'une vignette filmée afin d'échanger les points de vue concernant l'analyse d'un cas clinique.

19. Que faire si je ne peux être présent à une journée de cours ?

La pédagogie s'appuie sur un processus actif et participatif. Cependant, si vous êtes absent, vous disposerez des supports de cours sur la plateforme en ligne.

20. Quel est ma part de travail à la maison ?

Il est demandé aux participants de réaliser un portfolio composé d'une synthèse critique de chaque module tout au long de l'année et un rapport final d'analyse de cas clinique apporté par le participant pour l'évaluation finale.

Outre cette analyse, un système documentaire est mis à disposition des participants via une bibliothèque virtuelle sur la plateforme e-campus (e-learning). Les participants sont invités à prendre connaissance des documents, des articles et des ressources pertinentes dans le développement de leur réflexion concernant la clinique du travail.

21. Y a-t-il une évaluation en fin de certificat ?

L'évaluation (8 crédits) sera composée de trois volets : (1) un portfolio composé d'une synthèse critique de chaque module, (2) un rapport final d'analyse de cas clinique apporté par le participant et (3) une présentation orale de l'analyse du cas clinique. L'évaluation finale d'une durée de deux heures par participant consistera en la présentation du cas clinique idéalement sous format vidéo (30 minutes), de l'analyse clinique du cas et de la prise en charge qu'il propose.

22. Que faire si je n'ai pas pu m'inscrire ou que mon dossier est refusé ? Le certificat sera-t-il réitérer les années suivantes ?

Si votre dossier est refusé ou que vous n'avez pas pu participer au certificat, vous pourrez présenter votre dossier l'année suivante.

23. Qui contacter en cas de questions supplémentaires ?

Vous pouvez contacter Isabelle Hansez (ihansez@uliege.be) ou Céline Leclercq (celine.leclercq@uliege.be).